

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BROUSSES ET VILLARET  
Séance du 23 Octobre 2024**

Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le

ID : 011-211100524-20241023-232024-AU

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 octobre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR-LORIOLE Yannick, Maire.

**Présents :** Monsieur DUFOUR-LORIOLE Yannick ; Monsieur PETERMANN Jean-Louis ; Monsieur BOURJADE Olivier ; Madame BONNAFOUS Virginie ; Madame BONNAFOUS Nadine ; Madame PECH Pierrette ; Monsieur LAFFON Gilles.

**Absents excusés :** Madame MARTINEZ Pascale a donné procuration à Monsieur LAFFON Gilles.

**Absents :** Monsieur JAMBERT Mathieu ; Monsieur JUST Stéphane.

**Secrétaire** Madame BONNAFOUS Virginie.

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du conseil municipal du 11 Septembre 2024.
- Demande de subvention études préalable du centre bourg de Brousses (Place des cèdres).
- Demande de subvention restauration de l'église Saint -Etienne du Villaret.
- Demande de subvention tranche 6 rénovation éclairage public.
- Présentation du rapport triennale sur l'artificialisation des sols.
- Contrat femme de ménage à compter du 01 janvier 2025.
- Questions diverses

**Approbation du conseil municipal en date du 11 Septembre 2024.**

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide : Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 22 mai 2024. Aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**Demande de subvention études préalable du centre bourg de Brousses (place des cèdres).**

Ajournée

**Demande de Subvention restauration de l'église Saint -Etienne du Villaret.**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que des travaux de restauration de l'église du Villaret doivent être engagés afin de préserver notre patrimoine.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des demandes de subvention doivent être demandées aux différents organismes pour un montant de 108 000€ :

- Département

- Etat

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

**Demande de subvention tranche 6 rénovation éclairage public.**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de présenter le dossier de demande de subvention au SYADEN, concernant l'éclairage public « Tranche 6 : SYADEN, concernant l'éclairage public « Tranche 6 : »

Eclairage public à rénover, rue du pré de la croix à Brousses. Création éclairage public rue des Yeuses à Brousses. Rénovation des postes de commande Brousses sud de la route de Fraïsse mairie côté Est. Villaret Chemin des vignes, Bassin (Mare). Co de carrière, Hameau et la route d'accès et le Rébombier sud.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'économies d'énergie.

La commune demande donc par principe le montant maximum de subvention qu'autorise le règlement d'interventions financières du SYADEN. Des frais de gestion et d'accompagnement à hauteur de 60% du montant HT de la facture (plafonné à un montant maximal d'opération de 25 000€ HT) seront appliqués.

Une convention entre le SYADEN et la Collectivité rappelant les engagements financiers sera jointe au courrier de notification. La collectivité devra la retourner signée au SYADEN avant de procéder à la demande de liquidation.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention type au SYADEN et à signer tous les documents relatifs à la suite de ce dossier.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**Présentation du rapport triennal sur l'artificialisation des sols**

Conformément à la loi climat et résilience Monsieur le maire présente au conseil municipal le rapport triennal sur l'artificialisation des sols. Le rapport indique que la surface artificialisée entre 2011 et 2021 est de 1,4 hectare.

Ce rapport va être envoyé aux différents organismes : Préfecture de l'Aude, Président de la région Occitanie, Président du département de l'Aude, Président de la communauté de commune de la Montagne-Noire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**Contrat femme de ménage à compter du 01 janvier 2025.**

Monsieur le Maire demande à Monsieur PETERMANN Jean-Louis de ne pas procéder au vote. Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Monsieur le Maire expose que le service ménage de la mairie justifie l'emploi d'une personne à temps non complet sur la base de 3h00 par semaine correspondant au 1<sup>er</sup> échelon d'Agent d'Entretien non titulaire, échelle II, Indice Brut 297, Indice Majoré 352. Le conseil municipal décide à la majorité que les dispositions ci-dessus exposées entrent en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une période d'un an.

Le conseil municipal approuve à la majorité.

**Questions diverses****Décision du maire**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une décision du Maire a été prise en date du 14 octobre 2024 afin d'effectuer les virements de crédits suivants :

Considérant qu'il convient, afin de prendre en compte un remboursement de trop perçu de taxe d'aménagement pour un montant de 1 750 €, d'augmenter les crédits sur le compte 10226 et de les diminuer sur le compte 2131 (chapitre 21) pour le même montant ;

Considérant qu'il convient, pour payer une facture au SYADEN, d'augmenter les crédits sur le compte 204182 Bâtiments et installations de 6 200 € et de les diminuer de 390 € sur l'article 2131/228 et de 5 810 € sur l'article 21538 /211.

Désignation	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
Article 10226 /Taxe d'aménagement.		+1750.00
Chapitre 21 / Article 2131/228 Etude rénovation de logements.	-1750.00 -390.00	
Article 204182/ Bâtiments et installations		+6200.00
Chapitre 21/Article 21538/ Operation 211 Effacement réseaux	-5810.00	

**Rapports de visite des stations épurations**

Monsieur le maire présente le rapport de visites des stations épurations du saur.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil municipal est clos à 19h45.

Le secrétaire

Monsieur le Maire

